



Modalités de vente de véhicule d'occasion

Par Visiteur

J'ai vendus mon véhicule le 18/09/10 véhicule BMW X5 de 2004. L'acheteur est tombé en panne une semaine après il à fait remorqué le véhicule dans un garage BMW .Il me demande maintenant de payé la facture de 3000 ?.Je précise que la réparation n'as pas été faite le devis porte sur le remplacement des 6 injecteurs ! .

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai vendus mon véhicule le 18/09/10 véhicule BMW X5 de 2004. L'acheteur est tombé en panne une semaine après il à fait remorqué le véhicule dans un garage BMW .Il me demande maintenant de payé la facture de 3000 ?.Je précise que la réparation n'as pas été faite le devis porte sur le remplacement des 6 injecteurs ! .

Votre responsabilité n'est engagée qu'en cas de vice caché, autrement dit, si le défaut n'est pas lié à l'usure mais résulte au contraire d'un vice de fabrication ou de conception des injecteurs.

Il appartient à l'acquéreur de démontrer l'existence de ce vice. A ce titre, je vous invite à ne pas payer tant que l'acheteur n'a pas fait valoir l'existence d'une expertise qui tendrait à démontrer que le défaut n'est pas lié à l'usure.

Très cordialement.